Julie Macaire - jmacaire@fieec.fr - 01 45 05 70 52

COMPLIANCE

François FRISQUET
Président – UNICLIMA
PDG – FRISQUET SA

La conformité est un sujet transversal qui doit être appliqué au marché de l'entreprise. Il appartient donc à chaque entreprise d'être en capacité de prendre en compte l'environnement règlementaire, légal et concurrentiel en réalisant des analyses de risques, et en mettant en place des programmes de conformité adaptés à son environnement de marché.

ENJEUX POUR NOS INDUSTRIES

La conformité aux différentes règlementations (concurrence, données personnelles, devoir de vigilance, anti-corruption...) figure parmi les priorités de notre Fédération. Les organisations professionnelles et les entreprises qui y adhérent sont directement concernées par le respect de ces règlementations majeures. Depuis de nombreuses années, notre Fédération s'attache à sensibiliser régulièrement ses membres et leurs entreprises adhérentes à leur existence, leur évolution ou la création de nouvelles dispositions. Ces dernières années ont été marquées par l'émergence ou le renforcement du cadre législatif européen et national avec : en 2016 l'adoption du règlement européen sur les données personnelles ; en 2017, la loi relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique dite « loi sapin 2 » et la loi relative au devoir de vigilance ; et en 2018, l'entrée en application du RGPD.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Ces nouvelles réglementations ont donné lieu à la création de nombreux outils par les autorités compétentes (guides de l'AFA, modèles et MOOC de la CNIL...) mais aussi des organisations professionnelles. La FIEEC s'est saisie de ces différents outils, a identifié les points clés et les a relayés rapidement à la profession. À ce titre, il est régulièrement demandé un retour du terrain sur la qualité de ces outils et la nécessité, le cas échant, de les faire évoluer pour qu'ils puissent répondre au mieux aux attentes et besoin des entreprises. Les retours d'expériences de la part de nos industries sont, ainsi, indispensables.
La FIEEC a organisé plusieurs événements dans cette perspective, et notamment : une matinale de sensibilisation au respect des règles de concurrence au sein des organisations professionnelles en octobre 2018, une matinale d'échanges avec l'AFA en novembre 2018 et un premier bilan sur le RGPD en janvier 2019.
Notre Fédération a également mis à jour et complété son guide pratique «droit de la concurrence» en mars 2019.

et demain ?

Notre Fédération poursuit ses matinales de sensibilisation et ses échanges avec les autorités de contrôle sur ces sujets.
Le service des affaires juridiques et le service de l'environnement travaillent, par ailleurs, à l'organisation d'un événement permettant d'apporter un retour d'expérience aux entreprises sur la mise en œuvre des mesures relatives au devoir de vigilance, visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou encore de l'environnement.